

Comment aider une personne dont la ou le partenaire est violent?

Vous connaissez peut-être une personne victime de la violence de sa ou son partenaire. Il peut s'agir d'une personne de votre voisinage, de votre entourage ou de votre famille. Il est difficile de savoir quoi faire ou comment en parler. Vous ne savez peut-être pas par où commencer ou vous craignez d'aggraver la situation.

Lorsqu'une personne fait du mal à sa ou à son partenaire, on parle de **maltraitance** ou de **violence familiale ou conjugale**. Il peut s'agir de violence physique, de violence sexuelle, de contrôle de l'argent ou du comportement de l'autre, de contrôle émotionnel ou de contrôle coercitif.

Le **contrôle coercitif** est un modèle de comportement utilisé pour contrôler une personne par des gestes répétés qui la désparent de plusieurs façons possibles, notamment : lui faire craindre pour sa sécurité ou celle d'autres personnes, l'isoler de son réseau de soutien, exploiter ses ressources et ses capacités pour des gains personnels, enfreindre ou menacer d'enfreindre ses droits et libertés, la priver de son indépendance ou de sa capacité de résistance ou d'évasion, et contrôler son comportement de tous les jours..

Le présent livret vous informe sur les signaux d'alerte de la violence et sur certains moyens auxquels vous pouvez avoir recours pour aider.

Signes indiquant un risque élevé de danger

Le danger peut être plus grand si la ou le partenaire violent :

- a accès aux enfants;
- a accès à des armes;
- a l'habitude de faire du mal aux gens;
- a menacé de blesser ou de tuer l'autre en cas de rupture;
- menace de faire du mal aux enfants ou aux animaux de compagnie de l'autre ou d'endommager ses biens;
- menace de se suicider;
- étouffe ou étrangle l'autre;
- ressent de la jalousie face à l'autre;
- suit l'autre ou le surveille de près, écoute ses conversations téléphoniques, lit ses courriels;
- a du mal à garder un emploi;
- prend de la drogue ou boit tous les jours;
- n'a aucun respect pour la loi.

Situations qui augmentent le risque de préjudice grave

La situation est plus dangereuse si :

- Le couple vient de se séparer ou si un des partenaires prévoit de partir.
- Le couple se dispute le droit de garde ou le droit de visite des enfants ou si un des partenaires a des enfants d'une autre relation.
- La victime de la violence craint pour sa vie et pour la sécurité de ses enfants.
- La victime de violence ne voit pas que sa situation peut être dangereuse.
- Un des partenaires est dans une autre relation.
- La victime de violence n'a pas accès à un téléphone ou à de l'argent.
- Un des partenaires ne parle pas anglais ou n'a pas encore la résidence légale au Canada.
- Le couple vit dans une région éloignée.
- La victime de violence n'a pas d'amis ou de famille à proximité.

Signaux d'alerte pouvant indiquer qu'une personne est victime de violence

Il peut s'agir de violence si l'un des deux partenaires :

- rabaisse ou insulte souvent l'autre;
- parle à la place de l'autre;
- surveille toujours l'autre, même au travail;
- prétend être la victime, malgré son manque de respect envers l'autre;
- tient l'autre à l'écart de ses amis, de sa famille et d'autres personnes;
- agit comme si l'autre était sa propriété;
- contrôle l'argent de l'autre;
- ment pour bien paraître;
- agit comme étant la personne la plus importante de la maison.

Il peut s'agir de violence si l'un des deux partenaires :

- trouve des excuses pour le comportement inacceptable de l'autre ou défend agressivement le comportement de l'autre;
- fait preuve d'inattention ou de distraction;
- montre des signes de nervosité en parlant en présence de l'autre;
- semble être malade plus souvent et s'absente du travail;
- essaie de dissimuler des bleus ou des blessures;
- s'excuse à la dernière minute de ne pas pouvoir vous rencontrer;
- semble triste, solitaire ou avoir peur.

Certaines personnes sont plus exposées à la violence et aux mauvais traitements en raison de la discrimination et d'autres obstacles. Il s'agit notamment des femmes de moins de 25 ans, des femmes handicapées, des femmes autochtones, des femmes noires, des immigrantes et des personnes trans et non binares.

Façons d'aider

Parlez à la personne de ce que vous constatez et faites-lui part de votre inquiétude.

- Si elle parle de la violence de sa ou son partenaire, dites-lui que vous la croyez et que ce n'est pas sa faute.
- Encouragez-la à ne pas affronter sa ou son partenaire si elle a l'intention de partir. Expliquez-lui comment un [plan de sécurité](#) peut l'aider.
- Proposez-lui de vous occuper de ses enfants pendant qu'elle reçoit de l'aide.
- Encouragez-la à préparer un petit sac contenant des articles importants et gardez-le chez vous au cas où elle en aurait besoin.
- Appelez la ligne d'assistance de la Transition House Association of Nova Scotia à toute heure du jour, tous les jours de la semaine. En cas d'urgence, composez le 911.

Il est possible que la personne nie la violence dont elle est victime. Dans une telle situation :

- Faites-lui savoir qu'elle peut vous parler en tout temps.
- Respectez ses décisions : ne vous mettez pas en colère et évitez d'exprimer de la frustration. Il se peut qu'elle ait peur ou qu'elle ne soit pas prête à franchir les étapes suivantes. De nombreuses personnes à risque souhaitent que la relation se poursuive et espèrent que leur partenaire obtiendra de l'aide pour mettre fin à la violence.
- Essayez de comprendre que la personne peut avoir honte et avoir du mal à demander de l'aide.
- Proposez-lui de l'accompagner si elle souhaite obtenir plus d'information ou de soutien.
- Si le couple a des enfants, dites à la personne que vous vous inquiétez pour leur sécurité et leur bien-être émotionnel.

Si vous avez des doutes sur le fait d'aider

Vous vous dites peut-être :

- Ce n'est pas de mes affaires.
- Je ne sais pas quoi dire.
- Je vais aggraver la situation.
- Ce n'est pas assez grave pour impliquer la police.
- La personne violente pourrait me faire du mal, à moi ou à ma famille.
- La victime ne veut pas vraiment partir, puisqu'elle ne cesse d'y retourner.
- Les deux partenaires sont mes amis.
- Ils seront en colère contre moi.
- S'ils voulaient de l'aide, ils en demanderaient.
- Il s'agit d'une affaire privée.

Vous devez pourtant savoir ce qui suit :

- Il peut s'agir d'une question de vie ou de mort.
- Exprimer votre intérêt et votre inquiétude est un bon début.
- Ne rien faire pourrait aggraver la situation.
- La police est formée pour répondre à la violence conjugale et familiale.
- Vous pouvez parler à la personne qui vous préoccupe en privé, mais dans un endroit où il y a des gens à proximité en cas de besoin.
- La personne peut être très traumatisée et avoir du mal à prendre des décisions.
- Une personne que vous connaissez est victime de violence et vit dans la peur.
- Elle peut avoir trop peur et avoir honte de demander de l'aide.
- Il ne s'agit pas d'une affaire « privée » lorsque quelqu'un est victime de violence.

Assurez toujours votre sécurité. Ne vous mettez pas en danger. Si vous recevez des menaces, prévenez la police.

Appelez le 911 en cas d'urgence.

Aider une personne qui veut changer son comportement

- Appelez le **211** pour obtenir de l'information sur les organismes qui peuvent aider. Renseignez-vous sur le Service d'assistance téléphonique pour hommes, le Service d'assistance téléphonique pour femmes ou le Service d'assistance téléphonique pour tous les genres.
- Appelez la Transition House Association of Nova Scotia : **1-855-225-0220**.

S'il y a un risque de danger immédiat, appelez le 911.



Office de
la condition féminine
de la Nouvelle-Écosse



Voisin-es, ami-es et familles

